



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 26

Procurations : 3

Absent : 0

Date convocation et affichage : 4 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Espace République à Jacou, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Renaud Calvat, Maire.

Membres présents :

Renaud Calvat, Maire,

Magali Nazet-Marson, Patrick Azéma, Sandra Lanini, Benjamin Delprat, Jacqueline Vidal, Michel Combettes, Christine Delage, Jean-Michel Caritey, adjoints

Denis Roure, Christine Marti, Violaine Morel, Renée Collomb, Brigitte March, Jacques Daures, Christine Baudouin, Thierry Ruf, Sabine Perrier-Bonnet, Eric Monin, Nicolas Jourdan, Brice Favre, Jamal Ellassri, Karine Anneya, Nathalie Mallet-Poujol, Virginie Pascal, Robert Trinquier, conseillers municipaux.

Membres représentés :

Nachida Bourouiba pouvoir à Magali Nazet-Marson

Elisabeth Nait pouvoir à Karine Anneya

Corentin Pic pouvoir à Michel Combettes

Secrétaire de séance : Thierry Ruf

Affaire 1 - Débat d'orientation budgétaire – Exercice 2025

Rapporteur : Magali Nazet-Marson

Madame la première adjointe rappelle que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette est présenté au conseil municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif (article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales).

En application de l'article L 5217-10-4 du même code, ce délai est de dix semaines (nomenclature M57).

Le rapport d'orientation budgétaire portant sur l'exercice 2025 va permettre à l'assemblée délibérante de débattre des orientations préfigurant les priorités affichées dans le budget primitif et de s'exprimer sur la stratégie financière.

Après présentation du rapport ci-dessus énoncé et annexé à la présente, elle propose de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame la première adjointe et après avoir délibéré,
Prend acte A L'UNANIMITE de la tenue du débat après présentation du rapport ci-dessus énoncé.

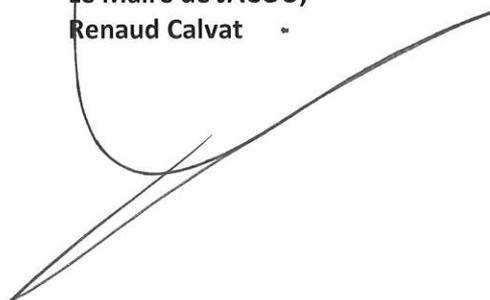
Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

**Le secrétaire de séance,
Thierry Ruf**



**Le Maire de JACOU,
Renaud Calvat**



Certifiée exécutoire compte tenu des :

- date d'envoi en Préfecture le : 12/03/2025
- date d'affichage le : 12/03/25